

le 6 septembre 1992

«ressortissants d'une autre Partie» s'entend au moins de personnes qui sont des citoyens ou des résidents permanents de cette Partie et elle comprend également toute autre personne physique dont il est question à l'annexe 201.1.

signaux chiffrés reçus par satellite et porteurs de programmes signifie un signal porteur de programmes et transmis par satellite sous une forme qui en modifie les caractéristiques sonores ou visuelles, ou les deux, en vue d'en empêcher la réception non autorisée par des personnes qui ne possèdent pas l'équipement autorisé servant à éliminer les effets d'une telle modification, ou encore un programme qui porte ce signal.

utilisations secondaires d'enregistrements sonores désignent l'utilisation directe d'un enregistrement sonore à des fins de diffusion ou en vue de toute autre communication publique.